

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2009

GRAND PARIS - (n° 2068)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 134

présenté par

Mme Lepetit, M. Goldberg, M. Le Bouillonnet, M. Caresche, M. Pupponi,
M. Chanteguet, M. Brottes, Mme Mazetier, M. Jean-Marie Le Guen,
Mme Pau-Langevin, M. Lamy, M. Bartolone, M. Bloche, M. Blisko, Mme Guigou,
M. Bono, M. Duron, Mme Hoffman-Rispal, M. Bouillon
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 2 BIS

Compléter cet article par les mots :

« , et à lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles et contre l'étalement urbain. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les éléments connus du projet du Grand Paris n'ont jamais fait la preuve de leur cohérence au niveau régional en Ile-de-France et comportent un risque très important d'étalement urbain en desservant des zones agricoles importantes notamment à l'est et au sud-est de l'agglomération.